



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
Parc Thermal – Mise en place d'éclairages extérieurs – ARC ELEC

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition d'ARC ELEC, en date du 06/06/2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la mise en place d'éclairages extérieurs dans le Parc Thermal de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise ARC ELEC sise 12 BIS Route de St Genés 63122 BERZET, est retenue pour la mise en place d'éclairages extérieurs dans le Parc Thermal de la Ville de Royat, pour un montant de 2 575.59 € HT soit **3 090.71 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise ARC ELEC
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 24/05/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ELECTRICITE - CLIMATISATION MAINTENANCE



Attestation de capacité sur les fluides frigorigènes n°2021-03-00052



12 Bis route de st Genès
63122 BERZET
Tél. : 04 73 34 25 17/06 73 86 05 14
E-mail : contact@arc-elec63.fr

DEVIS n° 0000610

Mairie de Royat

46 Boulevard Barrieu

63130 ROYAT

Adresse des travaux :

Le moulin des Pierres
17 Av. Auguste Rouzaud
63130 ROYAT

BERZET, le 06/06/2023

Objet du devis :

Création de points lumineux extérieurs en pied de marche depuis tableau existant et d'un hublot avec détection.
L'installation sera pilotée par une horloge astronomique programmable pour coupure à l'heure choisie et d'une marche forcée si besoin.

Désignation	U.	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
<u>Travaux :</u>					
ZONE 1 de 0Km à 20Km	DEP	2,00	40,00	80,00	20,00
APPLIQUE MURALE EXTERIEURE GX53 IP66 IK07, CARRE, GRAPHITE, LAMPE NON FOURNIE	UN	3,00	118,19	354,57	20,00
LAMPE GX53 LED 7W 4000K 700 LUMENS, CLASSE ENERGETIQUE A+, 35000H	UN	3,00	21,41	64,23	20,00
Goulotte lifea PVC h 40mm x p 40mm + 2 éclisses RAL 7030 gris R2V 3G1,5 C100	ML	20,00	21,86	437,20	20,00
	ML	25,00	1,29	32,25	20,00
Inter horaire digit 24h 7j 2 modules 1c 230v compatible OBELISK top 3 Bluetooth	UN	1,00	137,21	137,21	20,00
Interrupteur crépusculaire avec Capteur intégré. Réglage 2-200 lux. Tempo fixe à l'enclenchement et déclenchement. Tension 230 V. Contact 16 A. LED 350W. IP55. Température de fonctionnement -35 à +55°C.	UN	1,00	77,00	77,00	20,00
HUBLOT EXTERIEUR IP44 IK10, BLANC, E27 60W MAX., LAMPE NON FOURNIE, AVEC DETECTEUR DE MOUVEMENT IR	UN	1,00	111,08	111,08	20,00
Mains d'oeuvre	H	21,00	61,05	1 282,05	20,00
<u>Sous-total Travaux :</u>				<u>2 575,59</u>	

Total H.T.	2 575,59 €
T.V.A. 20,00 %	515,12 €
Total T.T.C.	3 090,71 €

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

84

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

- Ce devis gratuit est valable 1 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.




CONDITIONS DE PAIEMENT :

- Acompte à la signature (30%) : 927,21 €
- Solde sur facture globale

POUR ACCEPTATION, PRIERE DE NOUS RETOURNER :

- 1 double de notre devis daté et signé

Règlement par VIREMENT

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :  12 bis, route de St Genès 63122 BERZET 04 73 34 25 17 / 06 73 86 05 14 contact@arc-elec63.fr SAS au capital de 1 000 € - RCS Clermont-Fd SIRET 829 478 098 00033 - APE 4321A N° TVA FR63 625 473 033	Date : Signature : BON POUR ACCORD 22 MAI 2024   précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

Visa
francs

